

Notre-Dame des Armées

Versailles

Bulletin paroissial

N° 333 Juin 2022

A l'amour, nous répondons par l'amour,

Chers paroissiens,

Le dévotion au Sacré-Cœur est la dévotion à Jésus tout aimant et tout aimable. Jésus ne se contente pas de montrer son cœur blessé d'amour, avec sa générosité qui va « jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour ».

Il nous montre cet amour méconnu, outragé par ceux-là mêmes de qui il pouvait attendre plus de retour, et qui par vocation devraient l'aimer davantage.

« Voilà ce Cœur qui tant aimé les hommes », et il ajouta : « Et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement de l'amour. Mais ce qui m'est encore le plus sensible est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi ».

« l'amour n'est pas aimé » !

Essayons alors d'aimer un peu plus dans chacune de nos rencontres...

Essayons de manifester un peu plus de compassion...

Si le Christ ne souffre pas dans le présent, il a souffert du présent.

Sainte Marguerite-Marie a vu le Sacré-Cœur couronné d'épines et surmonté de la croix, et elle s'en explique très bien en voyant là le signe d'une grande réalité : « il était environné d'une couronne d'épines, qui signifiait les piqûres que nos péchés lui faisaient ; et une croix au-dessus, qui signifiait que... dès lors que ce Sacré-Cœur fut formé, la croix y fut plantée. »

La grande leçon du calvaire, et ce qui frappe surtout dans cet amour de Jésus, qu'il se porte vers son Père ou sur les âmes, c'est l'union merveilleuse et très intime de la plus profonde tendresse et de la force la plus héroïque dans la souffrance et dans la mort.

La force et la tendresse. Vaste programme et idéal de vie pour nos familles !

Ces deux qualités de l'amour sont trop souvent séparées en nous, et pourtant, elles ne peuvent vivre que très intimement unies. La tendresse sans la force devient mièvrerie, la force sans aucune tendresse devient rudesse et amertume.

L'amour très tendre du Christ est aussi plus fort que la mort, plus fort que le péché et que l'esprit du mal.

En ce mois de juin, demandons la grâce de ne plus être des ingrats, oublieux de tout ce que nous avons reçu cette année scolaire, et invoquons l'Esprit-Saint, le Consolateur, qui est un Esprit d'amour, pour préparer ces mois d'été dans la paix et l'abandon.

Je vous bénis

Abbé Renaud de La Motte, curé

Ordo du mois

1. mercredi - Sainte Angèle de Merici Vierge
2. jeudi - de la Férie
3. vendredi - Sainte Clotilde, Reine et veuve
4. samedi - Vigile de la Pentecôte

5. **Dimanche de la Pentecôte**
6. Lundi de la Pentecôte
7. Mardi de la Pentecôte
8. Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte
9. Jeudi de la Pentecôte
10. Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte
11. Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte

12. **dimanche - Fête de la Très Sainte Trinité**
13. lundi - Saint Antoine de Padoue
14. mardi - Saint Basile le Grand Évêque
15. mercredi - de la Férie
16. **jeudi - Fête-Dieu**
17. vendredi - Saint Grégoire Barbarigo Évêque
18. samedi - Saint Ephrem Diacre, confesseur

19. **dimanche - Solemnité de la Fête-Dieu**
20. lundi - de la Férie
21. mardi - Saint Louis de Gonzague Confesseur
22. mercredi - Saint Paulin Évêque et confesseur
23. Vigile de la Nativité de Saint Jean-Baptiste
24. **vendredi - Fête du Sacré-Cœur de Jésus**
25. **samedi - Nativité de Saint Jean-Baptiste**

26. **dimanche - Solemnité du Sacré-Cœur**
27. lundi - de la Férie
28. mardi - Vigile des saints Apôtres Pierre et Paul
29. **mercredi - Les saints Apôtres Pierre et Paul**
30. jeudi - Commémoration de Saint Paul



Le mot de l'abbé Charles Formery

Pentecôte. Le Doigt de Dieu.

« Si c'est par le Doigt de Dieu que J'expulse les démons, c'est donc que le règne de Dieu est venu jusqu'à vous » (Lc 11,20). Mt rapporte cette même parole avec une variante : « si c'est par l'Esprit de Dieu que Moi, J'expulse les démons, c'est donc que le règne de Dieu est venu jusqu'à vous » (Mt 12,28). L'équation Esprit de Dieu – Doigt de Dieu est confirmée par le *Veni Creator* qui appelle l'Esprit Saint le *Digitus Paternae Dexteræ*, le Doigt de la Droite du Père. D'autres passages de l'Écriture Sainte attestent une telle équation, par exemple Ez 8,3 : « Il étendit comme une main et me saisit par une mèche de cheveux. L'Esprit me souleva entre ciel et terre ».

« Quand l'Esprit est appelé Doigt, cela désigne sa puissance opérante » (Ambroise, Traité sur l'évangile selon saint Luc, VII, 92).



Pensons que ce Doigt est capable de chasser le démon. Par ailleurs, c'est de Son Doigt que Dieu grava les commandements sur des tables de pierre (Ex 31,18). Nous noterons au passage que, l'Écriture sainte étant toujours inspirée par l'Esprit Saint (2 P 1,21), nous retrouvons cette équation dont nous parlions. Mais revenons à cette idée de force. L'Esprit a beau être vent, huile, colombe, eau, des choses douces, Il est aussi Doigt, Doigt capable d'exorciser et d'entrer dans la pierre.

Cette force s'applique, pour le contredire, au mal et, pour la guérir, à la faiblesse humaine : le Doigt de Dieu touche ce qui est souillé, aride, blessé, raide, froid, faussé. Mais il est une chose dont Il veut prendre soin en priorité : notre espérance, qui n'est qu'« une petite fille de rien du tout », comme l'appelait Charles Péguy. Dans Le porche du mystère de la deuxième vertu, le poète nous fait remarquer qu'il nous est plus difficile de pratiquer cette vertu (celle d'espérance) que de pratiquer les autres, notre propension étant le désespoir. C'est précisément cela que l'Esprit Saint vient guérir en priorité. « Vous n'avez pas reçu un esprit qui fait de vous des esclaves et vous ramène à la peur, dit Saint Paul ; mais vous avez reçu un Esprit qui fait de vous des fils ; et c'est en Lui que nous crions « Abba ! », c'est-à-dire : Père ! » (Rm 8,15). L'Esprit-Saint vole au secours de ceux qui « par crainte de la mort, passent toute leur vie dans une situation d'esclaves » (He 2,15).

En un mot, Il est capable de nous redonner le moral.

Le secret de confession

Le secret de la confession sur le plan religieux

Le prêtre qui entend une personne en confession est tenu par l'obligation absolue de garder le secret sur ce qu'il a appris par le sacrement. Selon le droit de l'Église, le secret de la confession est absolu, il ne souffre d'aucune exception.

Le can. 983 établit en effet que « le secret sacramental est inviolable ; c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quoi que ce soit un pénitent, par des paroles ou d'une autre manière, et pour quelque cause que ce soit. »

Le can. 984 précise que « l'utilisation des connaissances acquises en confession qui porte préjudice au pénitent est absolument défendue au confesseur, même si tout risque d'indiscrétion est exclu ».

Enfin, le canon 1386 prévient le confesseur que la violation directe du secret sacramental entraîne l'excommunication *latae sententiae* réservée au Siège apostolique.

On parle de violation directe du secret de la confession lorsque le nom du pénitent et ses péchés sont dévoilés ou peuvent facilement être découverts à cause de l'indiscrétion du confesseur.

Une sanction *latae sententiae* est encourue « automatiquement », c'est-à-dire du fait même de la commission du délit, sans qu'il y ait besoin d'une décision ou d'une action judiciaire ou administrative au sein de l'Église. Lorsqu'une sanction est dite « réservée au Siège apostolique », personne ne peut l'absoudre avant d'avoir recouru au Saint-Siège.

Aux yeux de l'Église, le secret de la confession existe donc bel et bien, et il oblige gravement le confesseur. Il est absolu en toutes circonstances, pour permettre au pénitent d'être en totale vérité lors de la confession. La confession s'accomplit devant Dieu et le confesseur n'est pas le maître mais le serviteur du pardon de Dieu.

Le secret de la confession sur le plan légal

S'agissant des faits appris en confession, le principe légal est que le prêtre est tenu d'en conserver le secret, sauf à engager sa responsabilité pénale sur le fondement de l'article 226-13 du Code pénal qui dispose : « La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. »

La jurisprudence de la Cour de cassation applique ce principe aux ministres du culte depuis un arrêt du 30 novembre 1810. Suivant cette jurisprudence constante « les ministres du culte sont tenus de garder le secret sur les révélations qui ont pu leur être faites à raison de leurs fonctions ». La chambre criminelle de la Cour de cassation a encore rappelé en 2002, « l'obligation imposée aux ministres du culte de garder le secret des faits dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur ministère ». Cette obligation de secret est plus large que le simple secret de la confession. Elle s'étend à l'ensemble des confidences reçues dans le cadre d'activités pastorales.

Cependant, le Code pénal prévoit l'obligation de signaler tout crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de récidiver (art. 434-1) ainsi que les mauvais traitements ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne vulnérable (art. 434-3). Ces deux textes précisent toutefois, s'agissant d'une personne tenue au secret professionnel par l'article 226-13, qu'elle peut signaler les faits en question, mais qu'elle n'est pas tenue de le faire. Cela est rappelé par une circulaire de la Chancellerie, du 11 août 2004 : « Il apparaît donc que l'absence de dénonciation par une personne tenue au secret professionnel de mauvais traitements ou de privation infligés à des mineurs de 15 ans ou à une personne vulnérable ne puisse être sanctionnée pénalement, et que, là encore, le signalement de tels faits aux autorités soit une simple faculté, ouverte par l'article 226-14 du Code pénal. »

En entendant le pénitent avouer des fautes qui peuvent avoir des conséquences graves pour autrui, le prêtre peut, s'il le juge nécessaire, lui faire l'obligation de se dénoncer auprès de son autorité compétente ou auprès des autorités publiques, et peut subordonner l'octroi de l'absolution à l'engagement pris par le pénitent d'accomplir cette condition.

Source : Emmanuel Tawil, « Le secret de la confession, source de conflit entre le droit canonique et le droit français ? », 12 octobre 2021.

Livre du mois (disponible au fond de l'église)

***La grandeur du célibat*, Pape François, Editions du Cerf, 5€**

Introduit par Jean-Marie Guénois, ce discours, prononcé en février 2022, nous offre une réflexion, une méditation bien plus large que celle sur le célibat des prêtres qu'entend préserver le Pape François : « Jésus veut se servir des prêtres pour se rapprocher de son peuple aimé. »

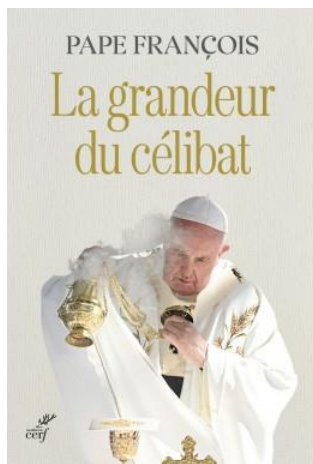
Puissions-nous, en cette fin d'année, en tirer un sentiment de reconnaissance et d'amitié pour notre curé et ses vicaires : ils nous font « toucher » le Christ et vivre de Lui, et nous, nous sommes leur famille.

Conseil de lecture du mois pour les jeunes

***Jules et Louise : sous la flèche de Notre-Dame* / Sophie de Mullenheim (Fleurus)**

L'histoire d'une amitié, doublée d'une petite intrigue policière, sur le chantier de la restauration de Notre-Dame de Paris par Viollet-le-Duc.

Un sympathique roman pour les 9-10 ans.



Les cours du mois :

- Cours de l'abbé de la Motte «**Sacré-Coeur et Coeur Immaculé de Marie** »

Date: 7 juin (les cours sont à 14h salle St Paul).

Fête Dieu : jeudi 16 juin 2022

Messe à 19h à Notre-Dame des Armées,

Départ de la procession à 20h, fin à 21h30 à la Cathédrale



Pèlerinage à Chartres du 4 au 6 juin

inscriptions sur le site ou sur place

<https://www.nd-chretiente.com>

Cinq chapitres pour NDA : Familles, Adultes

(chapitre NDA ou chapitre San José Luis) ,

Enfants (chapitre Elisabeth de France)

Anges gardiens (chapitre non marcheurs)

Rendez-vous à NDA pour les non-marcheurs :

Samedi 4 juin :

10h : Méditations et chapelet, Mystères douloureux

11h : Messe

Dimanche 5 juin :

17h : Méditations et chapelet, Mystères glorieux

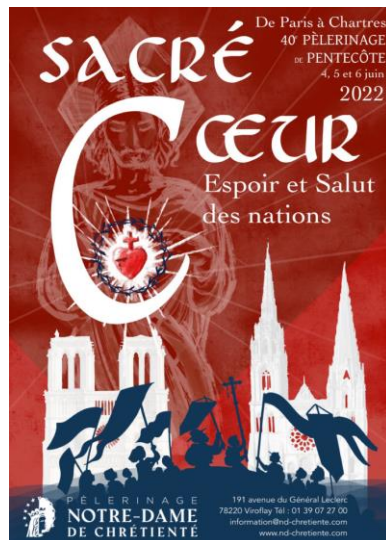
18h : Vêpres et Salut

19h : Messe

Lundi 6 juin :

9h45 : Méditations et chapelet, Mystères joyeux

10h30 : Messe



Concerts des Petits Chanteurs de Saint-Charles et la Maîtrise du Conservatoire de Montauban

direction : Priscille Nougayrède et Christopher Gibert

orchestre Sine Nomine

programme : Gloria de Vivaldi, Magnificat de Pergolèse et Motets Baroques : Charpentier, Bouzignac...

Samedi 18 juin à 21h

cathédrale Saint Louis de Versailles

(dans le cadre du mois Molière)

entrée libre

Dimanche 19 juin à 16h

église Saint Léon

(1 place Cardinal Amette, Paris 15ème)

entrée libre

Les Petits Chanteurs de Saint-Charles
et
La Maîtrise du conservatoire de Montauban
Direction : Priscille Nougayrède et Christopher Gibert
Orchestre Sine Nomine



Gloria de Vivaldi
Motets Baroques : Charpentier, Bouzignac...

Samedi 18 juin à 21h00
Cathédrale Saint Louis
4 Place Saint Louis, Versailles
Entrée libre

 Le Moïs Molière
VERSAILLES

Paroisse Notre-Dame des Armées - Rapport du trésorier

Compte de résultat (montants en €)

Charges	2020	2021	Produits	2020	2021
Achats ⁽¹⁾	29 121	36 469	Prestations ⁽⁵⁾	10 191	13 444
Services extérieurs ⁽²⁾	36 945	40 868	Quêtes	106725	138622
Autres services ext ⁽³⁾	22 407	21 550	Offrandes ⁽⁶⁾	9 761	12 792
Impôts et taxes	455	237	Dons ⁷	130510	110273
Personnel	73 333	70 880	Produits financiers	466	449
Autres charges de gestion et except ⁽⁴⁾	1 212	2 394	Participations aux activités. ⁽⁸⁾	2 404	5 205
Dotations aux amo. et aux prov.	3132	32 724	Reprises de provisions	3 715	3 132
Total charges	166605	205122	Total produits	263772	283917
Bénéfice	97 167	78 795	Perte		

(1) Fluides, achats pour le culte, fournitures administratives, petit matériel,... (2) Loyers, location de matériel, entretien des locaux et du matériel... (3) Honoraires, déplacements, réceptions, téléphone, affranchissements,... (4) Subventions versées principalement (5) Catéchisme, 1^{eres} communions, professions de foi, confirmations (6) Baptêmes, mariages, obsèques (7) Denier du culte, dons à la paroisse et tronc. Le Denier du culte représente 28,2% du total des produits en 2021.(8) Pèlerinages, sorties,..

Bilan (Inventaire de patrimoine, montants en €)

Actif	2020	2021	Passif	2020	2021
Immobilisations/trx	0	264257	Réserves	339516	436683
Avances/acomptes fournisseurs	0	0	Résultat	97 167	78 795
Débiteurs divers	160 000		Provisions	3 132	4 095
Produits à recevoir	888		Dettes sociales et fiscales	3 396	3 946
Banque et compte de dépôt ADV	453747	545014	Créditeurs divers	171424	285752
Total	614635	809271	Total	614635	809271

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter M. Geoffroy Soulez (06 73 56 10 66) Trésorier.

Compte-rendu du pèlerinage à Rome – 14 au 16 mai 2022

"Le gros Foucauld, goinfre, ignoble et bestial", ainsi que le décrivaient ses amis de jeunesse, est devenu le dimanche 15 mai dernier "**Saint Charles de Foucauld**".

Nous étions beaucoup de Français - et une quarantaine de paroissiens de NDA - à célébrer ce jour-là sur la place Saint Pierre cette magnifique victoire de la Miséricorde.

Et nous nous sommes délectés de Rome au soleil de mai.

Voilà Charles canonisé : fait canon, fait modèle. Avant de parler de Jésus, il "défrichait" : il se faisait ami.



Pour gagner des âmes au Christ, faisons comme lui.

Abbé Formery

Confirmations du 22 mai



Consultation des paroissiens



PAROISSIENS DE NOTRE-DAME-DES ARMÉES

**FAISONS MIEUX CONNAISSANCE
ET PARTAGEONS NOS TALENTS !**

*Questionnaire proposé à chaque paroissien de 16 ans et +
Sentez-vous libres de ne pas répondre à toutes les questions !*



**Remplissage en
ligne à privilégier**

Carnet paroissial

Baptêmes

Inès Tegnér, le 23 avril 2022

Eric Guillot, le 7 mai 2022

Aurélien Chataing, le 7 mai 2022

Barthélémy Courtois, le 21 mai 2022

Adélaïde de Jerphanion, le 21 mai 2022

